

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALINGREY Christophe, Maire.

Présents : MALINGREY Christophe – JUSTON Laurence – ADLANI-VETTOVALLI Anaïs – VILLE Alain – UGHETTO Dominique – DRAY Roselyne – LERAT Christophe – VIGNE Céline – BEAUTHEAC Alexandra – DUMAS Laëtitia – LESAGE Jérôme – LIOTARD Régine – VECCHIATO Didier – DE MATTEO Ingrid - GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : CAMUGLI Vincent (MALINGREY Christophe) - COUFOURIER Joël (JUSTON Laurence) - LAGARDE Pierre (ADLANI-VETTOVALLI Anaïs) - BEZAUD Christophe (LESAGE Jérôme).

Secrétaire de séance : BEAUTHEAC Alexandra

Délibération n°3.1

Objet : Tarification du repas à la cantine

Cette délibération annule et remplace celle du 3 juin 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après concertations et études suite à la révision du prix du repas de la part du prestataire, il conviendrait de revoir la tarification des repas à la cantine.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2026 le tarif suivant :

- Prix d'un repas « régulier » à la cantine municipale = 4.70 euros
- Prix d'un repas « exceptionnel » à la cantine municipale = 7 euros
- Prix d'un repas « fournis par les parents dans le cadre d'un PAI » = 1 euro

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse, le 8 juillet 2026
Le Maire,

